



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/GE.1/2007/7
25 juin 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Organe directeur du Programme concerté de surveillance et
d'évaluation du transport à longue distance des polluants
atmosphériques en Europe (EMEP)

Trente et unième session
Genève, 3-5 septembre 2007
Point 4 g) de l'ordre du jour provisoire

ÉMISSIONS

INVENTAIRES ET PROJECTIONS DES ÉMISSIONS

Rapport intérimaire des coprésidents de l'Équipe spéciale,
des inventaires et des projections des émissions

1. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis et des conclusions formulées aux dix-septième et dix-huitième réunions de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, conformément au point 2.1 du plan de travail (ECE/EB.AIR/2006/10) approuvé par l'Organe exécutif à ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions (ECE/EB.AIR/87; ECE/EB.AIR/89).
2. La dix-septième réunion, qui était organisée avec le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET) administré par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), s'est tenue du 31 octobre au 2 novembre 2006 à Thessalonique (Grèce). Un atelier scientifique consacré aux projections des émissions a été organisé avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée avant la dix-septième réunion. La dix-huitième réunion s'est tenue du 23 au 24 mai 2007 à Dessau (Allemagne). Les résultats de la dix-septième réunion sont présentés dans la section I et les résultats de la dix-huitième dans la section II.

Les conclusions formulées lors de ces deux réunions figurent dans la section III. La section IV contient le rapport intérimaire de l'Équipe spéciale sur les travaux de ses groupes d'experts. On trouvera à l'annexe I les conclusions de l'atelier sur les projections des émissions. Les communications et les documents présentés aux deux réunions de l'Équipe spéciale sont affichés sur le site www.tfeip-secreariat.org.

3. Les experts des Parties ci-après à la Convention ont pris part à une au moins des réunions de l'Équipe spéciale: Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Communauté européenne.

4. Parmi les organes coopérants de la Commission européenne qui étaient présents à une des réunions ou aux deux, il convient de mentionner la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, l'Institut de l'environnement et de la durabilité du Centre commun de recherche de la Commission européenne ainsi que l'AEE et son Centre thématique européen sur l'air et les changements climatiques. Des représentants des centres de synthèse météorologique-Est et Ouest (CSM-E et CSM-O), du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) de l'EMEP, du Groupe d'appui technique au Programme pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) figuraient parmi les participants. Un membre de l'Organisation européenne des compagnies pétrolières pour l'environnement, la santé et la sécurité (CONCAWE) était présent, de même qu'un membre du secrétariat.

5. M^{me} K. Rypdal (Norvège), M^{me} Aphrodite Mourelatou (AEE), M^{me} K. Kindbom (Suède) et M. Martin Adams (AEE) ont coprésidé les deux réunions de l'Équipe spéciale.

I. RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION

6. MM. Zisis Samaras et Nicolas Moussiopoulos, de l'Université Aristote de Thessalonique, ont ouvert la réunion.

7. L'Équipe spéciale a examiné les résultats du cycle de notification des émissions de 2006 (données de 2004), est convenue d'entreprendre des révisions techniques des Directives pour la communication des données d'émission (ci-après dénommées les Directives) et a examiné une proposition de mise à jour et de restructuration approfondies du Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions dans l'atmosphère (ci-après dénommé le Guide). Elle a examiné les possibilités de création d'une base de données sur les coefficients d'émission, est convenue de mesures spécifiques visant à améliorer les données sur les émissions de polluants organiques persistants (POP) et de métaux lourds, et a souligné la nécessité de poursuivre les travaux sur les examens approfondis (étape 3).

8. Un représentant du secrétariat a décrit les obligations en matière de communication des données d'émission au titre de la Convention et a présenté le plan de travail de l'EMEP pour 2007 en appelant l'attention sur l'importance de la révision des Directives à la lumière de

l'examen du Protocole de Göteborg, lequel prévoit en annexe II un examen des plafonds d'émission (ECE/EB.AIR/GE.1/2006/10/Rev.1, point 2.1).

9. Selon M. Z. Klimont (CMEI), il fallait calculer des projections de base à partir des projections nationales des activités dans les secteurs énergétique et agricole, et des données nationales sur les émissions et l'évaluation de leur incidence sur la santé et l'environnement. Le CMEI avait tenu une série de consultations bilatérales afin de vérifier les informations de sa base de données.

10. Pour M^{me} V. Vestreng (CSM-O) et M. O. Travnikov (CSM-E), il fallait réduire les écarts entre les données communiquées et les estimations des experts en l'absence de données de bonne qualité sur les émissions, et disposer de données sur la répartition des hauteurs de cheminée et des données spatiales pour l'ensemble de la zone géographique de modélisation de l'EMEP.

11. M. Travnikov a décrit l'utilisation et la disponibilité de séries de données sur les métaux lourds et les POP utilisées pour la modélisation. Des séries complètes (de 1990 à 2004) n'étaient disponibles sur les métaux lourds et les POP que pour une quinzaine ou une vingtaine des Parties, selon les substances considérées. L'utilisation pour la modélisation d'estimations fournies par d'autres entités que les Parties donnait des résultats plus exacts que l'utilisation des données officielles. L'Équipe spéciale a considéré qu'il était important de tenir compte des incertitudes relatives aux émissions de POP et de métaux lourds, ainsi que des émissions provenant de sources naturelles ou de la resuspension, lorsqu'on comparait les inventaires des émissions avec les données observées ou modélisées. L'Équipe spéciale s'efforcera d'approfondir ses connaissances et ses recherches dans ce domaine, en fonction des ressources disponibles.

12. M. E. Dame (Commission européenne) a informé l'Équipe spéciale des activités de l'Union européenne (UE) visant à intégrer les obligations en matière de surveillance et de notification des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Il a rendu compte des progrès accomplis dans la révision de la Directive de l'UE fixant des plafonds d'émission nationaux (Directive NEC), au titre de laquelle les États membres de l'UE doivent indiquer chaque année leurs émissions et communiquer leurs projections pour 2010 et 2020. L'Équipe spéciale a regretté que les dates limites pour la communication des données fixées par la Directive NEC et par la Convention ne correspondent pas.

II. RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION

A. Résultats préliminaires du cycle de notification des émissions de 2007 (données de 2005) et examens approfondis (étapes 1 et 2).

13. M. Klaus Müschen, de l'Agence fédérale allemande de l'environnement, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants.

14. L'Équipe spéciale a examiné les notifications de données sur les émissions et les résultats préliminaires du cycle de notification de 2007 au titre de la Convention, en se fondant sur l'information fournie par le CSM-O et le Centre thématique européen sur l'air et les changements climatiques de l'AEE. Les résultats ont montré que les notifications nationales s'étaient améliorées dans l'ensemble, notamment pour ce qui concernait l'utilisation d'un format

correct, mais qu'il subsistait des problèmes de ponctualité, de lacunes, de comparabilité et de cohérence interne.

15. M^{me} V. Vestreng (CSM-O) a souligné l'utilité des données maillées pour l'information sur l'origine des émissions, sur leurs caractéristiques de dispersion atmosphérique et leur incidence sur les populations et les écosystèmes. Seules 17 des 51 Parties à la Convention avaient communiqué des données maillées. Cela étant, l'Équipe spéciale a constaté qu'il était nécessaire que l'EMEP établisse de manière exacte les correspondances entre les frontières nationales et les cellules de maillage de l'EMEP.

16. M^{me} U. Döring (Allemagne) a fait le point sur les examens approfondis (étape 2) des inventaires des émissions. Malgré les exigences que cela implique en termes de ressources, tant pour les pays que pour les centres scientifiques (EMEP et Centre thématique européen sur l'air et les changements climatiques de l'AEE), les examens étaient indispensables à l'amélioration de la qualité des données d'émission. Parmi les moyens proposés pour cette amélioration, on a notamment conseillé d'automatiser les résultats des examens, d'évaluer leur utilité et de fournir des informations scientifiques concernant les données.

17. L'Équipe spéciale a examiné plus attentivement l'évaluation de la valeur ajoutée et de l'efficacité des examens par secteur et a formulé des recommandations sur le développement ultérieur de ces examens et leur niveau de priorité durant le prochain cycle d'examens. Elle a décidé qu'il faudrait procéder de manière prioritaire à des examens sur les coefficients d'émission, à condition que l'on dispose de suffisamment de données sur les activités visées. Elle a constaté l'absence de données de notification des activités visées dans la plupart des pays. Il était certes possible d'en recueillir auprès des diverses sources disponibles au niveau international, mais le mélange de sources pouvait avoir pour effet de biaiser les résultats des examens. En l'absence de données, l'utilisation des examens effectués sur plusieurs polluants à la fois, et l'application de ratios comme données de substitution pour déterminer les problèmes pourraient être justifiées, du moins pour la combustion et le secteur industriel.

18. L'Équipe spéciale a souligné que l'objectif des examens approfondis (étape 2) était de recenser les problèmes qui pouvaient se poser et devaient être examinés en profondeur à l'étape 3. Un système de suivi devrait être mis au point pour éviter de poser plusieurs fois les mêmes questions aux pays aux différentes étapes du cycle.

B. Méthodes et procédures d'examen technique des inventaires des émissions

19. M^{me} Rypdal a expliqué les fondements des examens approfondis (étape 3) réalisés dans le cadre de la Convention, en soulignant leur importance pour l'amélioration par les Parties de leur inventaire national des émissions et l'information de l'Organe directeur de l'EMEP et du Comité de l'application quant à la qualité des données quantitatives et qualitatives communiquées. M. J. Goodwin (Royaume-Uni) a proposé des moyens de mieux définir l'étendue, les responsabilités, les méthodes et les procédures des travaux effectués dans le cadre des examens approfondis. L'Équipe spéciale a approuvé ces propositions, qui seront présentées à l'Organe directeur de l'EMEP pour examen à sa trente et unième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2007/16).

20. L'Équipe spéciale a pris note des renseignements fournis par M^{me} Rypdal et le secrétariat concernant la réorganisation proposée des travaux relatifs aux émissions dans le cadre de

l'EMEP en 2008; l'Organe directeur de l'EMEP examinerait cette proposition à sa trente et unième session.

C. Révision des Directives

21. M^{me} Rypdal a informé l'Équipe spéciale de l'état d'avancement de la révision des Directives et des questions de politique générale en attente examinées par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen. Le Groupe de travail avait estimé à sa trente-neuvième session qu'il était nécessaire d'améliorer ces Directives. Afin de décider si, et comment il fallait procéder, le Groupe de travail avait créé un groupe spécial d'experts juridiques chargé de donner son avis à sa quarantième session. Le Groupe de travail rendrait compte à l'Organe exécutif à la vingt-cinquième session de celui-ci en décembre 2007.

22. L'Équipe spéciale a estimé que, suite au débat qu'elle avait eu à ce sujet à sa seizième session et à l'adoption de modifications techniques des Directives à ses dix-septième et dix-huitième sessions, la révision des Directives était achevée. Elle a décidé de soumettre les Directives à l'Organe directeur de l'EMEP pour examen et approbation technique à sa trente et unième session.

D. Révision du Guide

23. M^{me} Mourelatou a rendu compte des progrès de la restructuration et de la mise à jour du Guide par l'EEA, l'EMEP et la Commission européenne, avec des consultants et en collaboration avec plusieurs groupes d'experts de l'Équipe spéciale. Celle-ci a approuvé les principes de base et la structure d'un chapitre qui devait servir de modèle pour les autres chapitres. Des experts scientifiques et industriels seraient consultés pour remédier aux dernières lacunes et continuer à mettre à jour les informations contenues dans le Guide. L'Équipe spéciale poursuivrait en 2008 son examen du Guide révisé afin d'en établir la version définitive et d'en recommander l'utilisation dans le cadre de la Convention.

24. L'Équipe spéciale a remercié la France d'avoir proposé de compléter la Nomenclature sélective des sources d'émissions pour les polluants atmosphériques (SNAP). Des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour élaborer les méthodes de niveau 3 (niveau détaillé) pour les sources principales et pour couvrir de manière appropriée les méthodes appliquées avec les métaux lourds et les POP.

III. PROJET DE CONCLUSIONS DES DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME RÉUNIONS

A. Conclusions générales

25. L'Équipe spéciale:

a) A remercié la Grèce d'avoir accueilli la dix-septième réunion et l'Allemagne la dix-huitième;

b) S'est dite satisfaite de l'atelier sur les projections des émissions organisé avant la dix-septième réunion par le Royaume-Uni en collaboration avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, et a pris acte des recommandations formulées par l'atelier (voir annexe D);

c) A accueilli avec satisfaction la création d'un groupe d'experts des projections, mis en place par le Royaume-Uni en vue de l'échange d'informations et de témoignages sur les pratiques performantes. Elle a invité le nouveau groupe d'experts à travailler en étroite coopération avec les groupes d'experts existants, le Groupe d'expert des questions technico-économiques, l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et la communauté des experts en modélisation; s'est félicitée de l'intention de la Communauté européenne de contribuer à la mise au point d'un portail sur le Web qui permettrait d'échanger des informations et des résultats de recherche sur les projections;

d) A pris note des ateliers organisés à Almaty en octobre 2006 pour les pays de la région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) (projet de renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies de combustion propres du charbon en Asie centrale (CAPACT), financé par le Compte de l'ONU pour le développement), suivis d'un séminaire de formation sur les inventaires organisé par l'AEE sous les auspices d'un projet du programme TACIS (programme d'assistance technique à la Communauté d'États indépendants) de la CE, et a décidé d'envisager le lancement d'activités de renforcement des capacités en vue d'aider à l'établissement des inventaires et d'apporter des améliorations dans ce domaine.

B. Conclusions sur les émissions

26. L'Équipe spéciale:

a) A noté que des ressources à long terme plus importantes et stables étaient nécessaires pour poursuivre l'examen et l'amélioration des données sur les émissions;

b) A décidé de demander au secrétariat de rechercher de nouveaux moyens de faciliter la communication des données annuelles sur les émissions par les Parties à la Convention, à savoir par l'intermédiaire du Dépôt central de données du système REPORTNET du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET), ou d'une version actualisée de l'outil de vérification des données (logiciel de validation REPDAB);

c) A souligné qu'il était important d'utiliser pour la modélisation des estimations fiables fournies par d'autres entités que les Parties en plus des données officielles, et qu'il fallait procéder à ces estimations de manière transparente; a évoqué la possibilité de participer à l'élaboration de procédures permettant d'utiliser des estimations fournies par d'autres entités que les Parties à la place des données officielles;

d) A pris note des exposés comparant les différences existant entre les données officiellement communiquées dans les inventaires, les estimations fournies par d'autres entités que les Parties et les résultats de la modélisation de la qualité de l'air pour les métaux lourds et les POP; a souligné que ces différences pouvaient être dues à différentes causes, parmi lesquelles la resuspension, les sources naturelles, les sources manquantes et les incertitudes des données sur la qualité de l'air et les dépôts; a souligné que, pour les polluants tels que les métaux lourds et les POP, il y avait souvent de fortes incertitudes sur les coefficients d'émission et les activités;

e) A noté que, pour améliorer la qualité des données officiellement communiquées dans les inventaires pour les métaux lourds et les POP, les examens des inventaires devraient être

effectués à l'avenir de façon détaillée et dans le cadre d'une étroite collaboration entre les responsables nationaux des inventaires et les experts, et en prenant en considération les renseignements fournis par les Parties dans leurs rapports nationaux d'inventaire; a noté qu'il était nécessaire de mettre à jour le Guide afin de mieux décrire les sources d'émission, en matière notamment de notification des POP; a noté qu'il était nécessaire de lancer des projets de recherche visant à établir des coefficients d'émission plus précis en tenant compte de la diversité des carburants et des technologies; a souligné qu'il était nécessaire de disposer de ressources supplémentaires pour mener à bien ces activités;

f) A souligné l'importance de la communication entre les personnes chargées d'établir les inventaires et les milieux d'experts chargés de la mesure de la qualité de l'air et de la modélisation; a noté que, pour améliorer la communication entre ces intervenants, un atelier sur les incertitudes relatives aux inventaires serait organisé en 2007 (en collaboration avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation).

C. Conclusions relatives à la procédure d'examen des inventaires d'émissions

27. L'Équipe spéciale a décidé:

a) D'approuver, pour améliorer encore les examens approfondis (étape 2) des inventaires d'émissions, l'examen prioritaire des coefficients d'émission lors des examens par secteur, à condition que les données sur les activités considérées soient suffisantes;

b) D'approuver les propositions concernant l'étendue, les responsabilités, les méthodes et les procédures des examens approfondis (étape 3) en vue de les soumettre à l'examen de l'Organe directeur de l'EMEP à sa trente et unième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2007/16);

c) D'approuver l'estimation ci-après des ressources nécessaires pour les examens approfondis (étape 3), en vue de la soumettre à l'Organe directeur de l'EMEP à sa trente et unième session (les ressources nécessaires pour les examens spéciaux ou quinquennaux des données maillées ou projetées ne sont pas prises en compte):

- i) Pour le Centre de l'EMEP sur les émissions: un à deux mois-personne par examen approfondi (étape 3) centralisé associant cinq Parties (dans le cas où l'on effectuerait trois examens centralisés par an, associant 15 Parties, quatre mois-personne seraient nécessaires) pour accomplir les tâches suivantes: préparer le matériel, notamment le matériel spécifique au pays, et les données; organiser les équipes d'examen (une à trois par an); gérer les semaines d'examen (une à trois par an); établir la version finale des projets de rapport d'examen de l'équipe chargée des examens, en consultation avec les experts en matière d'émissions désignés par les Parties; rédiger les rapports individuels et établir le rapport d'ensemble;
- ii) Pour les experts (par examen centralisé): quinze jours par examinateur principal (un à deux examinateurs principaux par examen centralisé); sept à dix jours par expert; frais de voyage et de logement;

- iii) Pour le pays sur lequel porte l'examen: trois jours par pays, pour répondre aux questions et formuler des observations sur les rapports d'examen individuels;
- iv) Pour le fournisseur de moyens matériels: salle de réunion et installations nécessaires (ordinateurs, connexions Internet, etc.) pendant une semaine.

**D. Conclusions relatives à la révision des Directives
sur la notification des émissions**

28. L'Équipe spéciale:

- a) A approuvé les modifications techniques apportées aux Directives révisées; a remercié l'AEE, le Centre thématique européen sur l'air et les changements climatiques de l'AEE, les centres scientifiques de l'EMEP et le secrétariat pour leur contribution à la révision des Directives; a noté que le Groupe de travail des stratégies et de l'examen avait confirmé à sa trente-neuvième session, tenue en avril 2007, qu'il était nécessaire de revoir les Directives et décidé de créer un groupe spécial d'experts juridiques chargés d'examiner la validité juridique des Directives et de lui rendre compte à sa quarantième session, en septembre 2007 (ECE/EB.AIR/WG.5/86, par. 36 a) et b))
- b) A décidé de soumettre les Directives révisées à l'Organe directeur de l'EMEP à sa trente et unième session pour approbation technique, afin qu'elles soient prêtes à l'emploi en 2007, dans l'attente d'une décision sur leur validité juridique, et suite à leur adoption par l'Organe exécutif;
- c) A invité le secrétariat à attirer l'attention des Parties sur les Directives révisées dans la lettre officielle annonçant le début du cycle de notification de 2008;
- d) A décidé que les Directives révisées et les nouveaux modèles seraient applicables aux notifications à partir de 2009;
- e) A recommandé d'ajouter aux tableaux de notification une rangée pour les plafonds nationaux d'émission;
- f) A souligné qu'il fallait continuer à harmoniser les consignes européennes concernant la notification, en particulier à la lumière des révisions apportées à la Directive européenne sur les plafonds nationaux d'émission et aux dispositions relatives à son application.

**E. Conclusions relatives à la restructuration et à la mise à jour du Guide
EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions dans l'atmosphère**

29. L'Équipe spéciale:

- a) A accueilli avec satisfaction la décision de l'Organe directeur de l'EMEP d'approuver à sa trentième session les chapitres mis à jour du Guide concernant les PM_{2,5}, conformément aux recommandations de l'Équipe spéciale;
- b) S'est félicitée des progrès accomplis dans la restructuration et la mise à jour du Guide, en collaboration avec l'Équipe spéciale, ses groupes d'experts et EIONET; a souligné

qu'il était important de fournir des orientations efficaces aux consultants durant la réalisation du projet; s'est félicitée de la contribution du Groupe d'experts des questions technico-économiques à ces travaux;

- c) A demandé aux milieux industriels d'apporter leur appui à la notification de données à jour;
- d) A approuvé la structure des chapitres sur les aspects transversaux et sectoriels;
- e) A approuvé les principes ayant trait à la définition des niveaux, en rappelant qu'il pourrait y avoir de légères différences selon les secteurs;
- f) A remercié la France d'avoir proposé de tenir à jour une liste des sources d'émissions conforme à la Nomenclature sélective pour les polluants atmosphériques (SNAP) et d'avoir fourni une mise à jour de la nomenclature SNAP; est convenue de contribuer activement au maintien à jour de cette liste; a invité les Parties à faire les démarches nécessaires pour que l'on puisse établir la version définitive de la liste à fin juillet 2007; a recommandé d'établir une liste des correspondances entre la nomenclature SNAP, la nomenclature de notification des données (NND) et les modèles RAINS/GAINS, et de l'afficher sur le site Web de l'EMEP;
- g) A décidé d'élaborer des propositions concernant les priorités relatives à l'intégration de méthodes de niveau plus élevé, et les améliorations scientifiques à apporter au Guide, qui seraient examinées à sa prochaine réunion (dix-neuvième), en octobre 2007; chapitres pilotes ayant trait aux différentes étapes du processus de production du ciment seraient rédigés et diffusés en vue de recueillir des observations à ce sujet;
- h) A accueilli avec satisfaction l'idée de mettre ultérieurement au point une base de données des coefficients d'émission sur le Web qui pourrait donner lieu à des améliorations utiles aux personnes chargées d'établir les inventaires; a noté qu'il serait nécessaire de mobiliser des ressources pour la tenue d'une base de données conçue pour répondre aux besoins des personnes chargées d'établir les inventaires;
- i) S'est félicitée de l'initiative de l'AEE visant à traduire en russe certains chapitres du Guide; a invité ses membres russophones à examiner ces projets de chapitres du Guide et à formuler des observations à ce sujet à l'AEE;

IV. RAPPORT SUR LES RÉUNIONS DES GROUPES D'EXPERTS ET AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

30. **Groupe d'experts de la combustion et de l'industrie.** À la réunion du Groupe d'experts tenue en avril 2007, des représentants des industries de l'aluminium, du ciment, du verre et du pétrole ainsi que de la production d'électricité et des secteurs de l'économie nationale ont formulé des observations sur les chapitres du Guide les concernant et se sont engagés à concourir au travail de révision de façon plus active.

31. **Groupe d'experts des transports.** À sa réunion de mars 2007, le Groupe s'était penché sur les questions liées aux transports en rapport avec la révision du Guide et avait conclu qu'il fallait accorder la priorité à la mise à jour des coefficients d'émission pour les équipements non

routiers; s'agissant des transports routiers, une méthode de niveau 3 avait déjà été mise au point. Le Groupe concourrait au rassemblement d'autres données à cette fin.

32. **Groupe d'experts de l'agriculture et de la nature.** Le Groupe a tenu sa réunion en avril 2007, parallèlement à celle du Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac. (Le rapport intérimaire du Groupe figure à l'annexe au document ECE/EB.AIR/WG.5/2007/12.)

33. **Groupe d'experts des projections.** Le Groupe est dirigé par le Royaume-Uni et a été créé pour aider l'Équipe spéciale et les autres parties intéressées à améliorer les projections des émissions et à en comprendre les implications en termes de politique générale. À sa première réunion, tenue en mai 2007, le Groupe a défini son plan de travail et ses activités annuelles.

34. **Contributions en nature à l'EMEP.** M. S. Kakareka (Biélorus) a présenté la contribution en nature de son pays à l'EMEP pour 2005, notamment les premiers résultats de l'analyse des données sur les émissions de particules (PM) actuellement disponibles pour le Biélorus, la Moldova et la Fédération de Russie. Il a pris note des problèmes et des incohérences concernant les notifications des émissions de PM de ces Parties. Étant donné l'absence de données satisfaisantes sur les PM dans le Guide actuel, il a recommandé d'organiser des formations sur d'autres sources de statistiques et de coefficients d'émission pour le calcul des émissions de PM et d'utiliser les meilleures données d'inventaire comme données par défaut dans le Guide. En outre, il était important de procéder périodiquement à l'examen des données sur les PM dans la région de l'EOCAC.

Annexe I

Atelier consacré aux projections des émissions: résumé, mesures à prendre et recommandations

(Thessalonique (Grèce), 30 et 31 octobre 2006)

1. **Introduction et objectif.** L'atelier consacré aux projections des émissions a été organisé par le Royaume-Uni en collaboration avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée. Il s'agissait de rappeler l'importance des projections des émissions pour l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, de recueillir les vues et de prendre connaissance des questions et des problèmes actuels des experts en matière de projections dans les domaines technique et politique et dans celui de la modélisation, et de se mettre d'accord sur les solutions.

2. **Résumé.** Dix-neuf exposés ont été présentés en séance plénière. Ils portaient notamment sur les sujets suivants:

a) Moteurs européens aux niveaux législatif, politique et scientifique en matière de projections des émissions (Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, Commission européenne et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques);

b) Outils et méthodes utilisés pour établir des projections conformément aux obligations en matière de notification définies par la Convention et la Directive NEC (exposés sur les modèles RAINS, PRIME et CAPRI);

c) Questions et problèmes actuels rencontrés concernant les projections (Royaume-Uni, Espagne, Italie, Canada et États-Unis);

d) Perspectives des obligations et des limites en matière de projections des émissions (industriels de l'électricité, Institut national danois de recherche sur l'environnement, Centre for Ecology and Hydrology du Royaume-Uni et Institut météorologique norvégien);

e) Faits nouveaux en matière d'évaluation des projections (exposés sur les modèles RAIN et TREMOVE), émissions et projections pour l'ammoniac dans le secteur agricole au Royaume-Uni avec le modèle NARSES, projections des émissions à l'échelle régionale selon l'exemple de l'Italie, et nouvelles obligations en matière de notification des projections établies par les Directives;

3. **Mesures à prendre et recommandations.** Les participants ont proposé des mesures et formulé des recommandations susceptibles d'améliorer le calcul et la diffusion des projections des émissions et de résoudre les problèmes et les questions soulevés durant la réunion, notamment:

a) Encourager l'utilisation du Guide et des principes relatifs aux pratiques performantes pour le calcul des projections des émissions;

- b) Utiliser les moyens scientifiques les plus avancés et évaluer l'impact des technologies et des mesures non techniques de réduction des émissions lors de l'établissement des projections des émissions;
 - c) Veiller à établir des liens clairs entre les projections sur la qualité de l'air et les projections sur le changement climatique, et veiller à la cohérence entre ces deux types de projections;
 - d) Associer des experts spécialisés dans les secteurs de l'industrie, des transports et de l'agriculture à l'établissement et à la validation des projections des émissions;
 - e) Continuer à mettre au point des modèles de projection et encourager les experts et les parties intéressées au niveau national à participer davantage à l'examen et à la validation des projections établies;
 - f) Créer un forum pour faciliter la communication entre experts de l'Équipe spéciale en matière de projections des émissions, ainsi que les échanges avec les parties intéressées et le milieu des spécialistes de la modélisation;
 - g) Créer un nouveau groupe d'experts des projections des émissions, chargé d'aider l'Équipe spéciale et les autres parties intéressées à améliorer les projections des émissions et à mieux comprendre leurs implications pour la politique générale;
 - h) Créer un portail sur le Web proposant des liens avec les sites des modèles utilisés pour la projection des émissions et des groupes d'experts de l'Équipe spéciale, et évaluer les avantages et les inconvénients de l'utilisation de différents modèles à des fins diverses;
4. Le Royaume-Uni a proposé de diriger un nouveau groupe d'experts des projections des émissions et la Commission européenne s'est dite prête à créer et tenir à jour le portail sur le Web consacré aux projections des émissions.
